

Avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 10 septembre 2013
sur le dossier tarifaire de La Poste reçu le 31 juillet 2013
relatif aux offres d'envoi de courrier national relevant
du service universel postal

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après « CPCE ») et notamment ses articles L. 5-2, 3° et R. 1-1-13 ;

Vu la décision n° 2012-1353 de l'Autorité en date du 6 novembre 2012 sur les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal ;

Vu la liste des offres de La Poste relevant du service universel postal, telle que proposée par La Poste à la date du 1^{er} juillet 2013 ;

Vu le dossier présentant les évolutions tarifaires relatives à l'offre de courrier national relevant du service universel, transmis par La Poste le 31 juillet 2013 ;

Vu les éléments complémentaires transmis par La Poste le 4 septembre 2013 ;

Après en avoir délibéré le 10 septembre 2013,

Le 3° de l'article L. 5-2 du code des postes et des communications électroniques dispose que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ci-après « l'Autorité ») « [...] est informée par La Poste, avant leur entrée en vigueur, des tarifs des prestations du service universel. Dans un délai d'un mois à compter de la transmission de ces tarifs, elle émet un avis public ».

L'article R. 1-1-13 du CPCE précise que « La Poste fournit à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un mois au moins avant leur entrée en vigueur toute information utile sur les tarifs des services relevant du service universel ».

En application de ces dispositions, La Poste a transmis à l'Autorité, le 31 juillet 2013, un projet de modification des tarifs de ses offres de courrier national relevant du service universel, complété par des éléments transmis à l'Autorité le 4 septembre 2013.

La nouvelle tarification prendra effet au 1^{er} janvier 2014. Elle constitue la seconde évolution tarifaire des offres d'envoi de courrier national relevant du troisième encadrement pluriannuel

des tarifs défini par la décision n° 2012-1353 de l’Autorité, en date du 6 novembre 2012, portant sur la période 2013-2015. Sur cette période, une baisse des volumes de 4,1 % par an, plus marquée que par le passé, est anticipée. Cette évolution a conduit l’Autorité à fixer le plafond de l’évolution du prix moyen des prestations du service universel à l’inflation + 1 %, ce qui doit permettre à La Poste d’assurer l’équilibre financier du service universel, moyennant un effort d’adaptation de ses charges comparable à celui réalisé ces dernières années.

En tenant compte de l’effet en 2014 des hausses intervenues dans le courant de l’année 2013, des hausses intervenant au 1^{er} janvier 2014, relatives aux offres de courrier national, international, et de la gamme mobilité, la hausse du prix moyen des prestations du service universel en 2014 est estimée, à ce jour, à 3,16 %, dont 2,91 % correspondant au présent dossier.

I. – Les hausses prévues

La Poste prévoit une augmentation moyenne des tarifs des prestations d’envoi de courrier national relevant du service universel, qui représentent 90 % du périmètre soumis à encadrement, de 3,2 %, ce qui correspond à un chiffre d’affaires additionnel de [...] millions d’euros à volumes constants (2013). Cette hausse conduira par ailleurs à une hausse du prix moyen du panier des offres du service universel de 2,91 %¹.

Ce mouvement se décompose en une hausse de 4,1 % sur les offres d’envoi de courrier égrené (56 % du chiffre d’affaires du périmètre soumis à encadrement) et de 1,8 % sur les offres d’envoi de courrier en nombre (35 % de ce même chiffre d’affaires).

I.1. – Les offres d’envoi de courrier égrené

Le mouvement tarifaire concerne tant la gamme à usage des particuliers dite « timbre-poste » ou « TP » que celle à usage des entreprises dite « hors timbre-poste » ou « hors TP ». Ces hausses portent sur la Lettre prioritaire, la Lettre verte, l’Ecopli, la Lettre recommandée, la Valeur Déclarée et la Mini-Max (cf. tableau ci-dessous).

¹ Conformément à la décision n° 2012-1353 du 6 novembre 2012 fixant les caractéristiques d’encadrement pluriannuel des tarifs, les évolutions de prix sont calculées à partir des volumes de l’année ($n - 1$), soit 2013. Dans la mesure où ces derniers ne sont pas encore connus, les évaluations présentées s’appuient sur des volumes prévisionnels.

	Tarif actuel 2013 [0 - 20 g] (en euro)	Tarif au 1 ^{er} janvier 2014 [0 - 20 g] (en euro)	Evolution moyenne 2014 [toutes tranches de poids]
Gamme "TP" à usage des particuliers	-	-	4,7%
Lettre prioritaire	0,63	0,66	4,8%
Lettre verte	0,58	0,61	5,2%
Ecopli	0,56	0,59	7,5%
Lettre recommandée	3,41	3,5	2,4%
Valeur déclarée	15,00 (*)	15,20 (*)	1,4%
Mini-max	1,50	1,65	6,1%
Gamme "hors TP" à usage des entreprises	-	-	3,7%
Lettre prioritaire	0,61	0,64	4,9%
Lettre verte	0,56	0,58	3,5%
Ecopli	0,54	0,56	3,8%
Lettre recommandée	3,39	3,48	2,3%
Valeur déclarée	14,45 (*)	14,65 (*)	1,4%
Gamme égrenée "TP" et hors "TP"	-	-	4,1%

(*) Les tarifs indiqués correspondent à la première tranche de poids de la valeur déclarée [0 – 250 g].

Pour la gamme « TP », ce mouvement correspond à une augmentation de 3 centimes pour la première tranche de poids de la Lettre prioritaire, de la Lettre verte et de l'Ecopli. Pour la gamme « hors TP », l'augmentation sur cette même tranche de poids est de 3 centimes pour la Lettre prioritaire contre deux centimes pour la Lettre verte et l'Ecopli. Sur la première tranche de poids, l'écart entre la Lettre prioritaire et la Lettre verte « hors TP » passe ainsi de 5 à 6 centimes (l'écart entre la Lettre verte et l'Ecopli reste de 2 centimes).

La Lettre recommandée augmente de 9 centimes sur la première tranche de poids au taux R1² (l'avis de réception reste inchangé à 1,05 euro). La hausse tarifaire moyenne est ainsi de 2,3 %.

Concernant la valeur déclarée, qui est un service d'envoi sécurisé de courrier et de colis avec remboursement de la valeur déclarée en cas de perte ou avarie, la hausse moyenne est de 1,4 %.

1.2. – Les offres d'envoi de courrier en nombre

Sur ce segment, la hausse envisagée est de 1,8 %, avec une augmentation supérieure pour les envois de courrier relationnel (+ 2 %) par rapport aux envois de courrier publicitaire (+ 0,9 %).

² L'offre de Lettre recommandée permet au client de bénéficier d'indemnités forfaitaires dont le montant varie selon le taux d'indemnisation choisi par le client (R1, R2 ou R3).

	Evolution moyenne 2014 [toutes tranches de poids]
Courrier relationnel	2,0%
<i>dont semi-industriel</i>	<i>2,1%</i>
<i>dont industriel</i>	<i>2,0%</i>
Courrier publicitaire	0,9%
<i>dont semi-industriel</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont industriel</i>	<i>1,4%</i>
Total	1,8%

II. – Analyse économique

II.1. – Au regard de l'encadrement tarifaire

La décision n° 2012-1353 de l'ARCEP en date du 6 novembre 2012 fixant les caractéristiques d'encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal a fixé le plafond d'augmentation accordé à La Poste à l'inflation plus 1 % sur la période 2013-2015. L'appréciation du respect de l'encadrement tarifaire pluriannuel n'interviendra qu'en 2015, La Poste étant libre de fixer les évolutions tarifaires annuelles.

Pour l'année 2013, la contribution au plafond d'augmentation tarifaire s'est élevée à 2,8 %, compte tenu de la prévision d'inflation de 1,8 % retenue pour 2013 en loi de finances et sous une hypothèse d'évolution des trafics de - 4,1 %. Cette valeur sera révisée le cas échéant en 2014 si les évolutions constatées d'inflation et de volumes s'avéraient différentes des valeurs de référence retenues, selon les modalités fixées dans la décision n° 2012-1353. Pour l'année 2014, la prévision d'inflation retenue comme hypothèse dans le projet de loi de finances pour 2014 n'est pas encore connue.

En 2013, le prix moyen du service universel a augmenté de 2,9 %, soit une valeur légèrement supérieure au plafond de référence de 2,8 %.

En tenant compte de l'effet en 2014 des hausses intervenues dans le courant de l'année 2013 et des hausses prévues au 1^{er} janvier 2014, relatives aux offres de courrier national, international et de la gamme mobilité, la hausse du prix moyen des prestations du service universel en 2014 est estimée, à ce jour, à 3,2 %, dont 2,9 % est lié aux augmentations du présent dossier. Même si l'inflation de référence pour l'année 2014 n'est pas encore connue, il est très vraisemblable que cette hausse tarifaire sera supérieure au plafond annuel prévu par le dispositif d'encadrement tarifaire. Toutefois, le dépassement observé du plafond indicatif en 2013 et 2014 demeure limité et ne remet pas en cause la capacité de La Poste à respecter le plafond tarifaire sur la période 2013-2015 : il conduit à limiter les marges de manœuvre dont disposera La Poste en 2015.

II.2. – En ce qui concerne l’offre Ecopli timbre-poste

L’Ecopli timbre-poste représente 1,3 % du chiffre d’affaires des offres soumis à l’encadrement tarifaire. Alors que la première tranche de poids connaîtrait une hausse de prix de 5,4 % (+ 3 centimes) comparable à celle de la Lettre prioritaire et de la Lettre verte, La Poste envisage des hausses plus importantes, de 11,9 %, sur les tranches de poids de plus de 20 grammes. L’essentiel des volumes étant concentrés sur la première tranche de poids (81 %), la hausse tarifaire moyenne sur ce produit s’établit à 7,5 %.

Cette évolution est motivée par le souhait de La Poste de rapprocher la structure, par poids, des tarifs de l’Ecopli de celle des tarifs de la Lettre prioritaire et de la Lettre verte, qui présentent un écart relatif à peu près constant, de l’ordre de 8 %, alors que l’écart tarifaire relatif entre la Lettre prioritaire et l’Ecopli augmente avec le poids.

Le mouvement tarifaire envisagé contribuerait à réduire cet écart. Ainsi, l’écart entre le tarif de l’Ecopli « TP » et la Lettre prioritaire « TP » sur la tranche 51-100 grammes passerait de 32 % (1,05 euro contre 1,55 euro) à 27 % (1,2 euro contre 1,65 euro). De même, sur la tranche 101-250 grammes, cet écart passerait de 27 % à 21 %.

II.3. – En ce qui concerne l’offre Mini-Max

La hausse de 6,1 % des tarifs de l’offre Mini-Max intervient après une période de stabilité des tarifs depuis la création du produit en octobre 2008. Ce mouvement tarifaire est motivé par la hausse tarifaire 2014 de la Lettre prioritaire qui deviendrait, sur certaines tranches de poids, plus onéreuse que l’offre Mini-Max.

Les tarifs de l’offre Mini-Max se trouveront dès lors égaux à ceux de la Lettre prioritaire, à l’exception de la tranche de poids de 251 à 500 grammes, pour laquelle le tarif sera de 3,65 euros contre 3,55 euros pour la Lettre prioritaire.

II.4. – Au regard de l’objectif de déconnexion tarifaire entre les gammes « TP » et « hors TP »

Bien que la marge brute, qui correspond à la marge rapportée aux coûts attribuables, soit en moyenne positive sur les offres d’envoi de courrier égrené, il existe une forte disparité, historique, entre celle relative à l’offre à usage des entreprises, positive, et celle relative à l’offre à usage des particuliers, négative.

Dans le cas des envois ordinaires (Lettre prioritaire, Lettre verte et Ecopli), la décision n° 2012-1353 du 6 novembre 2012 a fixé l’objectif que l’évolution tarifaire, sur la période 2013-2015, des envois de la gamme « hors TP » soit inférieure de 1 point de pourcentage à celle des envois de la gamme « TP »³.

³ La décision n° 2012-1353 fixant les caractéristiques d’encadrement pluriannuel des tarifs des prestations du service universel postal dispose que l’évolution du prix moyen des envois égrenés à usage des entreprises est inférieure de 1 point, sur l’ensemble de la période d’encadrement, à celle du prix moyen des envois égrenés à usage des particuliers, mesurée sur le panier des envois égrenés à usage des entreprises (Lettre prioritaire, Lettre verte et Ecopli). Cette contrainte sera confirmée au regard du bilan sur l’équilibre financier du service universel effectué à mi période.

Le présent dossier tarifaire contribue à ce mouvement avec des augmentations tarifaires différenciées, dans le cas de la Lettre verte et de l'Ecopli, selon la gamme considérée. L'évolution tarifaire des envois de la gamme « hors TP » est ainsi inférieure de 1,6 point de pourcentage à l'évolution des tarifs de la gamme « TP » (+ 4,1 % contre + 5,7 %) ⁴.

La Poste est invitée à continuer ce mouvements de déconnexion tarifaire entre les gammes « TP » et « hors TP », correspondant à une meilleure rétribution des coûts évités par les prestations « hors TP ».

II.5. – Au regard de l'objectif de meilleure différenciation des offres Lettre prioritaire et Lettre verte

Le dispositif d'encadrement pluriannuel des tarifs fixé par la décision n° 2012-1353 du 6 novembre 2012 a prévu qu'« à la fin du dispositif d'encadrement tarifaire, le tarif de la Lettre verte TP devra être d'au moins 5 centimes inférieur à celui de la Lettre prioritaire TP ».

Les tarifs proposés maintiennent cet écart à 5 centimes.

II.6. – Du point de vue des émetteurs de courrier en nombre

L'ARCEP relevait dans son avis n° 2012-1406⁵ que « [...] Pour améliorer les prévisions économiques des émetteurs et des prestataires de service de routage, La Poste devrait retenir des évolutions tarifaires plus régulières. » Le présent dossier répond à cette observation en préconisant une mise en œuvre de la hausse au 1^{er} janvier 2014, avec effet sur année pleine.

La hausse de 2 % sur le courrier relationnel est répartie de façon homogène sur les différentes offres. La hausse moyenne de 0,9 % des envois de courrier publicitaire résulte d'une hausse de 1,4 % pour des offres industrielles (*Destineo Pluriel*, *Destineo Pluriel Simply*, *Destineo Utilité Publique*), et d'une stabilité tarifaire pour l'offre *Destineo Esprit Libre*, ce qui apparaît satisfaisant compte tenu de la marge brute qu'enregistre l'opérateur sur ce segment ([...] %).

III. – Conclusion

La baisse des volumes et la part importante de coûts fixes dans les charges de La Poste induisent nécessairement, compte tenu des contraintes d'adaptation de l'opérateur à l'évolution de ses activités, une hausse tarifaire pour préserver l'équilibre économique du service universel. L'Autorité considère que l'ampleur du mouvement envisagé est de nature à préserver cet équilibre. Elle rend un avis favorable à la mise en œuvre des évolutions tarifaires envisagées.

⁴ En utilisant la structure des envois Lettre prioritaire, Lettre verte et Ecopli de la gamme « hors TP ».

⁵ Avis n° 2012-1406 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 13 novembre 2012 sur le dossier tarifaire de La Poste du 18 octobre 2012 relatif aux offres d'envoi de courrier national relevant du service universel postal.

Le directeur général de l'Autorité est chargé de notifier le présent avis à La Poste. Il sera rendu public, sous réserve des secrets protégés par la loi, et publié au *Journal officiel* de la République française et sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 10 septembre 2013

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI

[...] Passages relevant des secrets protégés par la loi

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

Lettre prioritaire TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	0,63	0,66	4,8%
20 - 50 g	1,05	1,10	4,8%
50 - 100 g	1,55	1,65	6,5%
100 - 250 g	2,55	2,65	3,9%
250 - 500 g	3,40	3,55	4,4%
500 - 1000 g	4,40	4,65	5,7%
1000 - 2000 g	5,75	6,00	4,3%

Lettre verte TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	0,58	0,61	5,2%
20 - 50 g	0,97	1,02	5,2%
50 - 100 g	1,45	1,55	6,9%
100 - 250 g	2,35	2,45	4,3%
250 - 500 g	3,15	3,30	4,8%
500 - 1000 g	4,15	4,35	4,8%
1000 - 2000 g	5,40	5,65	4,6%

Ecopli TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	0,56	0,59	5,4%
20 - 50 g	0,80	0,87	8,7%
50 - 100 g	1,05	1,20	14,3%
100 - 250 g	1,85	2,10	13,5%

Mini Max (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 100 g	1,50	1,65	10,0%
100 - 250 g	2,50	2,65	6,0%
250 - 500 g	3,50	3,65	4,3%
500 - 1000 g	4,50	4,65	3,3%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Valeur déclarée TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 250 g	15,00	15,20	1,3%
250 - 500 g	16,20	16,45	1,5%
500 - 1000 g	17,40	17,65	1,4%
1000 - 2000 g	18,50	18,75	1,4%
2000 g – 3000 g	19,80	20,10	1,5%
3000 g – 5000 g	21,00	21,30	1,4%

Valeur déclarée TP entre métropole - DOM et assimilés (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 250 g	22,60	22,90	1,3%
250 - 500 g	22,60	22,90	1,3%
500 - 1000 g	27,60	28,00	1,4%
1000 - 2000 g	33,80	34,25	1,3%
2000 g – 3000 g	39,90	40,45	1,4%
3000 g – 5000 g	52,30	53,00	1,3%

Valeur déclarée TP entre métropole - COM (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 250 g	24,30	24,65	1,4%
250 - 500 g	24,30	24,65	1,4%
500 - 1000 g	31,50	31,95	1,4%
1000 - 2000 g	48,60	49,25	1,3%
2000 g – 3000 g	65,40	66,25	1,3%
3000 g – 5000 g	98,70	100,00	1,3%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Depuis le 1er juillet 2013, les tarifs de la Lettre recommandée sont accessibles en lecture directe dans une grille tarifaire (auparavant, il fallait additionner le tarif de l'affranchissement et celui du droit de recommandation). Les tarifs sont fonction du poids de l'envoi et du niveau d'indemnisation choisi par le client au regard de la valeur qu'il accorde à son envoi. Par ailleurs, l'expéditeur peut prendre en option un avis de réception.

Lettre recommandée TP taux R1 sans AR (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	3,41	3,5	2,6%
20 - 50 g	3,83	3,95	3,1%
50 - 100 g	4,33	4,5	3,9%
100 - 250 g	5,33	5,5	3,2%
250 - 500 g	6,18	6,4	3,6%
500 - 1000 g	7,18	7,4	3,1%
1000 - 2000 g	8,53	8,8	3,2%

Lettre recommandée TP taux R2 sans AR (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	4,01	4,15	3,5%
20 - 50 g	4,43	4,6	3,8%
50 - 100 g	4,93	5,1	3,4%
100 - 250 g	5,93	6,15	3,7%
250 - 500 g	6,78	7	3,2%
500 - 1000 g	7,78	8,05	3,5%
1000 - 2000 g	9,13	9,4	3,0%

Lettre recommandée TP taux R3 sans AR (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	4,91	5,1	3,9%
20 - 50 g	5,33	5,5	3,2%
50 - 100 g	5,83	6	2,9%
100 - 250 g	6,83	7,05	3,2%
250 - 500 g	7,68	7,95	3,5%
500 - 1000 g	8,68	8,95	3,1%
1000 - 2000 g	10,03	10,35	3,2%

	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
Avis de réception (euros)	1,05	1,05	0,0%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Lettre prioritaire hors TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	0,61	0,64	4,9%
20 - 50 g	0,99	1,04	5,1%
50 - 100 g	1,48	1,55	4,7%
100 - 250 g	2,42	2,54	5,0%
250 - 500 g	3,29	3,45	4,9%
500 - 1000 g	4,27	4,48	4,9%
1000 - 2000 g	5,51	5,78	4,9%

Lettre verte hors TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	0,56	0,58	3,6%
20 - 50 g	0,91	0,94	3,3%
50 - 100 g	1,36	1,41	3,7%
100 - 250 g	2,23	2,31	3,6%
250 - 500 g	3,02	3,13	3,6%
500 - 1000 g	3,93	4,07	3,6%
1000 - 2000 g	5,08	5,26	3,5%

Ecopli hors TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	0,54	0,56	3,7%
20 - 50 g	0,77	0,8	3,9%
50 - 100 g	0,96	1	4,2%
100 - 250 g	1,77	1,84	4,0%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Valeur Déclarée hors TP (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 250 g	14,45	14,65	1,4%
250 - 500 g	15,75	15,95	1,3%
500 - 1 kg	16,80	17,05	1,5%
1000 - 2000 g	18,10	18,35	1,4%
2000 g – 3000 g	19,30	19,55	1,3%
3000 g – 5000 g	20,55	20,85	1,5%

Valeur Déclarée hors TP entre métropole - DOM et assimilés (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 250 g	21,75	22,05	1,4%
250 - 500 g	21,75	22,05	1,4%
500 - 1000 g	26,65	27,00	1,3%
1000 - 2000 g	32,65	33,10	1,4%
2000 g – 3000 g	38,55	39,05	1,3%
3000 g – 5000 g	50,50	51,20	1,4%

Valeur Déclarée hors TP entre métropole - COM (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 250 g	23,45	23,75	1,3%
250 - 500 g	23,45	23,75	1,3%
500 - 1000 g	30,50	30,90	1,3%
1000 - 2000 g	47,10	47,75	1,4%
2000 g – 3000 g	63,15	64,00	1,3%
3000 g – 5000 g	95,35	96,60	1,3%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Depuis le 1er juillet 2013, les tarifs de la Lettre recommandée « hors TP » sont accessibles en lecture directe dans une grille tarifaire (auparavant, il fallait additionner le tarif de l'affranchissement et celui du droit de recommandation). Les tarifs sont fonction du poids de l'envoi et du niveau d'indemnisation choisi par le client au regard de la valeur qu'il accorde à son envoi. Par ailleurs, l'expéditeur peut prendre en option un avis de réception.

Lettre recommandée hors TP taux R1 sans AR (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	3,39	3,48	2,7%
20 - 50 g	3,77	3,88	2,9%
50 - 100 g	4,26	4,39	3,1%
100 - 250 g	5,20	5,36	3,1%
250 - 500 g	6,07	6,25	3,0%
500 - 1000 g	7,05	7,26	3,0%
1000 - 2000 g	8,29	8,54	3,0%

Lettre recommandée hors TP taux R2 sans AR (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	3,99	4,11	3,0%
20 - 50 g	4,37	4,50	3,0%
50 - 100 g	4,86	5,01	3,1%
100 - 250 g	5,80	5,97	2,9%
250 - 500 g	6,67	6,87	3,0%
500 - 1000 g	7,65	7,88	3,0%
1000 - 2000 g	8,89	9,16	3,0%

Lettre recommandée hors TP taux R3 sans AR (en euro)			
Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
0 - 20 g	4,89	5,04	3,1%
20 - 50 g	5,27	5,43	3,0%
50 - 100 g	5,76	5,93	3,0%
100 - 250 g	6,70	6,90	3,0%
250 - 500 g	7,57	7,80	3,0%
500 - 1000 g	8,55	8,81	3,0%
1000 - 2000 g	9,79	10,08	3,0%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Lettre en Nombre (en euro)					
Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
0 - 35 g	0,58	-	0,59	-	1,7%
36 - 250 g	0,52	8,45	0,53	8,60	1,8%

Lettre Verte en Nombre (en euro)					
Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
0 - 35 g	0,53	-	0,54	-	1,9%
36 - 250 g	0,47	7,75	0,48	7,90	2,0%

Ecopli en Nombre (en euro)					
Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
0 - 35 g	0,48	-	0,49	-	2,1%
36 - 250 g	0,38	4,18	0,39	4,27	2,4%

Lettre recommandée en nombre sans AR (en euro)					
Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
0 - 35 g	3,14	-	3,22	-	2,5%
36 - 250 g	3,07	7,99	3,15	8,19	

Lettre recommandée en nombre avec AR (en euro)					
Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
0 - 35 g	4,19	-	4,27	-	1,9%
36 - 250 g	4,12	7,99	4,20	8,19	

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Lettre Grand Compte (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Lettre Grand Compte méca CP	0 - 35 g	0,470	-	0,481	-	2,3%
Lettre Grand Compte méca Dep	0 - 35 g	0,480	-	0,490	-	2,1%
Lettre Grand Compte méca TF	0 - 35 g	0,506	-	0,516	-	2,0%
Lettre Grand Compte non méca CP	0 - 50 g	0,693	-	0,708	-	2,2%
Lettre Grand Compte non méca Dep	0 - 50 g	0,713	-	0,727	-	2,0%
Lettre Grand Compte non méca TF	0 - 50 g	0,759	-	0,774	-	2,0%
Lettre Grand Compte non méca CP	50 - 350 g	0,288	8,26	0,295	8,43	2,1%
Lettre Grand Compte non méca Dep	50 - 350 g	0,308	8,26	0,314	8,43	2,0%
Lettre Grand Compte non méca TF	50 - 350 g	0,354	8,26	0,361	8,43	2,0%

Tem'post II G2 (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Tempost II G2 méca CP	0 - 35 g	0,470	-	0,481	-	2,3%
Tempost II G2 méca Dep	0 - 35 g	0,480	-	0,490	-	2,1%
Tempost II G2 méca TF	0 - 35 g	0,506	-	0,516	-	2,0%
Tem'post II G2 non méca CP	0 - 50 g	0,693	-	0,708	-	2,2%
Tem'post II G2 non méca Dep	0 - 50 g	0,713	-	0,727	-	2,0%
Tem'post II G2 non méca TF	0 - 50 g	0,759	-	0,774	-	2,0%
Tem'post II G2 non méca CP	50 - 350 g	0,288	8,26	0,295	8,43	2,2%
Tem'post II G2 non méca Dep	50 - 350 g	0,308	8,26	0,314	8,43	2,0%
Tem'post II G2 non méca TF	50 - 350 g	0,354	8,26	0,361	8,43	2,0%

Lettre recommandée Grand Compte (en euro)						
Tranche de poids	Tarifs 2013			Tarifs 2014		
	Code Postal	Département	Toute France	Code Postal	Département	Toute France
0 - 35 g	3,052	3,072	3,118	3,129	3,149	3,196
36 - 250 g	2,957 + 7,915 - kg	2,977 + 7,915 - kg	3,023 + 7,915 - kg	3,031 + 8,11 - kg	3,051 + 8,11 - kg	3,099 + 8,11 - kg

Option AR à 1,05 euro

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Ecopli Grand Compte (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Ecopli Grand Compte méca CP	0 - 35 g	0,417	-	0,426	-	2,2%
Ecopli Grand Compte méca Dep	0 - 35 g	0,427	-	0,435	-	1,9%
Ecopli Grand Compte méca TF	0 - 35 g	0,453	-	0,463	-	2,2%
Ecopli Grand Compte non méca CP	0 - 35 g	0,436	-	0,446	-	2,3%
Ecopli Grand Compte non méca CP	35 - 350 g	0,293	4,25	0,3	4,34	2,3%
Ecopli Grand Compte non méca Dep	0 - 35 g	0,456	-	0,465	-	2,0%
Ecopli Grand Compte non méca Dep	35 - 350 g	0,313	4,25	0,319	4,34	2,0%
Ecopli Grand Compte non méca TF	0 - 35 g	0,502	-	0,512	-	2,0%
Ecopli Grand Compte non méca TF	35 - 350 g	0,361	4,25	0,368	4,34	2,0%

Tem'post II G4 (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Tem'post II G4 méca CP	0 - 35 g	0,417	-	0,426	-	2,2%
Tem'post II G4 méca Dep	0 - 35 g	0,427	-	0,435	-	1,9%
Tem'post II G4 méca TF	0 - 35 g	0,453	-	0,463	-	2,2%
Tem'post II G4 non méca CP	0 - 35 g	0,436	-	0,446	-	2,3%
Tem'post II G4 non méca CP	35 - 350 g	0,293	4,25	0,3	4,34	2,2%
Tem'post II G4 non méca Dep	0 - 35 g	0,456	-	0,465	-	2,0%
Tem'post II G4 non méca Dep	35 - 350 g	0,313	4,25	0,319	4,34	2,0%
Tem'post II G4 non méca TF	0 - 35 g	0,502	-	0,512	-	2,0%
Tem'post II G4 non méca TF	35 - 350 g	0,361	4,25	0,368	4,34	2,0%

**Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)**

Destineo Esprit Libre (en euro)				
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
Destineo Esprit libre TS1 format méca	0 - 35 g	0,35	0,35	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format libre	0 - 50 g	0,78	0,78	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format libre	50 - 100 g	0,89	0,89	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format libre	100 - 250 g	1,26	1,26	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format libre	250 - 350 g	1,38	1,38	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format méca	0 - 35 g	0,33	0,33	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format libre	0 - 50 g	0,55	0,55	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format libre	50 - 100 g	0,69	0,69	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format libre	100 - 250 g	1,08	1,08	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format libre	250 - 350 g	1,30	1,30	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	0 - 35 g	0,40	0,40	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	35 - 50 g	0,47	0,47	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	50 - 75 g	0,57	0,57	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	75 - 100 g	0,68	0,68	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	100 - 150 g	0,79	0,79	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	150 - 200 g	0,99	0,99	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	200 - 250 g	1,20	1,20	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	250 - 300 g	1,28	1,28	0,0%
Destineo Esprit libre TS1 format standard distri	300 - 350 g	1,31	1,31	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	0 - 35 g	0,39	0,39	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	35 - 50 g	0,46	0,46	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	50 - 75 g	0,56	0,56	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	75 - 100 g	0,66	0,66	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	100 - 150 g	0,76	0,76	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	150 - 200 g	0,87	0,87	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	200 - 250 g	0,93	0,93	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	250 - 300 g	1,06	1,06	0,0%
Destineo Esprit libre TS2 format standard distri	300 - 350 g	1,17	1,17	0,0%

Destineo Esprit Libre Catalogue (en euro)				
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Evolution
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 1	350 - 500 g	1,44	1,44	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 1	500 - 750 g	1,74	1,74	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 1	750 - 1000 g	2,42	2,42	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 1	1000 - 1500 g	2,80	2,80	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 1	1500 g - 2000 g	3,08	3,08	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 2	350 - 500 g	1,41	1,41	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 2	500 - 750 g	1,72	1,72	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 2	750 - 1000 g	2,39	2,39	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 2	1000 - 1500 g	2,76	2,76	0,0%
Destineo Esprit Libre Catalogue seuil 2	1500 g - 2000 g	3,04	3,04	0,0%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Destineo Pluriel Simply Mailing (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Destineo Pluriel Simply Meca DPT	0 - 35 g	0,293	-	0,297	-	1,4%
Destineo Pluriel Simply Meca HUB liasse DPT	0 - 35 g	0,299	-	0,303	-	1,3%
Destineo Pluriel Simply Meca TF	0 - 35 g	0,322	-	0,327	-	1,6%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri DPT liasse CP	0 - 35 g	0,300	-	0,305	-	1,7%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri HUB liasse CP	0 - 35 g	0,321	-	0,326	-	1,6%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri HUB liasse DPT	0 - 35 g	0,337	-	0,342	-	1,5%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri TF	0 - 35 g	0,383	-	0,389	-	1,6%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri DPT liasse CP	35 - 350 g	0,255	1,330	0,259	1,350	1,6%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri HUB liasse CP	35 - 350 g	0,276	1,330	0,280	1,350	1,5%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri HUB liasse DPT	35 - 350 g	0,295	1,330	0,299	1,350	1,4%
Destineo Pluriel Simply Standard Distri TF	35 - 350 g	0,312	2,100	0,317	2,130	1,6%

Destineo Pluriel Simply Catalogue (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Destineo Pluriel Simply Catalogue DPT liasse CP	350 - 750 g	0,215	1,550	0,218	1,570	1,3%
Destineo Pluriel Simply Catalogue DPT liasse CP	750 - 2000 g	0,830	0,760	0,842	0,770	1,4%
Destineo Pluriel Simply Catalogue HUB liasse CP	350 - 750 g	0,255	1,550	0,259	1,570	1,4%
Destineo Pluriel Simply Catalogue HUB liasse CP	750 - 2000 g	0,917	0,760	0,931	0,770	1,4%
Destineo Pluriel Simply Catalogue HUB liasse DPT	350 - 750 g	0,435	1,550	0,442	1,570	1,4%
Destineo Pluriel Simply Catalogue HUB liasse DPT	750 - 2000 g	1,199	0,760	1,217	0,770	1,4%
Destineo Pluriel Simply Catalogue TF	350 - 750 g	0,744	1,550	0,755	1,570	1,4%
Destineo Pluriel Simply Catalogue TF	750 - 2000 g	1,887	0,760	1,915	0,770	1,4%

Annexe à l'avis n° 2013-1147
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (suite)

Destineo Utilité Publique (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Destineo Utilité Publique Meca PTR	0 - 35 g	0,279	-	0,283	-	1,4%
Destineo Utilité Publique Meca HUB liasses PTR	0 - 35 g	0,285	-	0,289	-	1,4%
Destineo Utilité Publique Meca TF	0 - 35 g	0,307	-	0,312	-	1,6%
Destineo Utilité Publique Standard Distri PIC liasses PDC	0 - 35 g	0,286	-	0,29	-	1,4%
Destineo Utilité Publique Standard Distri HUB liasses PDC	0 - 35 g	0,306	-	0,311	-	1,6%
Destineo Utilité Publique Standard Distri HUB liasses PIC	0 - 35 g	0,322	-	0,327	-	1,6%
Destineo Utilité Publique Standard Distri TF	0 - 35 g	0,367	-	0,373	-	1,6%
Destineo Utilité Publique Standard Distri PIC liasses PDC	35 - 350 g	0,241	1,31	0,245	1,33	1,6%
Destineo Utilité Publique Standard Distri HUB liasses PDC	35 - 350 g	0,262	1,31	0,266	1,33	1,5%
Destineo Utilité Publique Standard Distri HUB liasses PIC	35 - 350 g	0,281	1,31	0,285	1,33	1,4%
Destineo Utilité Publique Standard Distri TF	35 - 350 g	0,297	2,07	0,301	2,1	1,4%

Destineo Utilité Publique Catalogue (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Destineo Utilité Publique Catalogue PIC liasses PDC	350 - 750 g	0,208	1,530	0,211	1,550	1,3%
Destineo Utilité Publique Catalogue PIC liasses PDC	750 - 2000 g	0,805	0,750	0,817	0,760	1,4%
Destineo Utilité Publique Catalogue HUB liasses PDC	350 - 750 g	0,245	1,530	0,249	1,550	1,4%
Destineo Utilité Publique Catalogue HUB liasses PDC	750 - 2000 g	0,890	0,750	0,903	0,760	1,4%
Destineo Utilité Publique Catalogue HUB liasses PIC	350 - 750 g	0,421	1,530	0,427	1,550	1,3%
Destineo Utilité Publique Catalogue HUB liasses PIC	750 - 2000 g	1,164	0,750	1,181	0,760	1,4%
Destineo Utilité Publique Catalogue TF	350 - 750 g	0,721	1,530	0,732	1,550	1,4%
Destineo Utilité Publique Catalogue TF	750 - 2000 g	1,832	0,750	1,859	0,760	1,4%

Destineo Pluriel (en euro)						
Produit	Tranche de poids	Tarifs 2013		Tarifs 2014		Evolution
		Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	Prix à l'objet	Prix au poids (en kg)	
Destineo Intégral Pluriel KUB méca Hub LPIC	0 - 35 g	0,297	-	0,301	-	1,3%
Destineo Intégral Pluriel KUB SD Hub LPIC	0 - 35 g	0,328	-	0,333	-	1,5%
Destineo Intégral Pluriel KUB SD Hub LPIC	35 - 350 g	0,286	1,33	0,29	1,35	1,4%